

REUNION DU 16 DECEMBRE 2008

Le seize décembre deux mil huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

M. Patrick HAMARD, Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 8 décembre 2008

Date d'affichage : 17 décembre 2008

QUESTION A AJOUTER :

- DELIBERATION - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE - SIEML

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE - SIEML

2°) DELIBERATION - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUE STATUTAIRES »

3°) DELIBERATION - DEMANDE DE CHANGEMENT D'APPELATION D'UN LIEU-DIT

4°) DELIBERATION - DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS - RECENSEMENT 2009

5°) DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION - CHEMIN DE PIERRELAIT

6°) DELIBERATION - TARIF SALLE DES FETES 2009

7°) DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE EURL DURAND, LEAU ET MARQUET

8°) DELIBERATION - DROIT DE PLACE - PLACE DE CAVIRE

9°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE - SIEML

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies

Vu la délibération de transfert de compétences de l'éclairage public

Vu le détail estimatif des travaux de renforcement du P1 Bourg et d'effacement des réseaux route de Pouterne et de la rue de Chambier pour un montant de 104 470.70 €

Décide de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation des appels de fonds et/ou mémoires des sommes dues au SIEML des montants suivants :

- Rénovation éclairage public suite à l'effacement des réseaux 721.94 € H.T.
- Génie Civil 5322.16 € H.T.

Le montant total à la charge de la commune s'élève à 6044.10 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'accepter de réaliser les travaux avec mise en décharge non contrôlée.

2°) DELIBERATION - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUE STATUTAIRES »

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 30 avril 2008, la commune à chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance « groupe » garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de CAPAVES, via CACEP

Considérant les taux proposés

Statuts des agents	Collectivités - 121 agents		Collectivités +120 agents	
	Sans charges	Avec charges	Sans charges	Avec charges
Agents CNRACL	3.80%	3.80%	5.13%	5.13%
Agents IRCANTEC	1.14%	1.14%	1.14%	1.14%

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette sera forfaitairement majorée de 40%. Les mouvements de personnel qui interviennent en cours d'exercice donnent lieu à un ajustement lors de l'exercice N+1.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à intervenir avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe,

- Avec couverture des charges patronales

3°) DELIBERATION - DEMANDE DE CHANGEMENT D'APPELATION D'UN LIEU-DIT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame FAUCOU domiciliés au lieu-dit « Les Maricades » (cadastré WL n°77). Ils souhaiteraient que ce lieu-dit soit dénommé « Le Clos des Maricades ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

4°) DELIBERATION - DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS - RECENSEMENT 2009

Monsieur le Maire fait un point sur les candidatures reçues en mairie concernant les deux postes d'agents recenseurs pour la période du 15 janvier 2009 au 14 février 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de nommer deux agents recenseurs :

- Mademoiselle Céline CHARDON
- Monsieur Guewen ALLIOT

En cas de manquement d'une des personnes susnommées, il sera fait appel à Mme Nicole de la TAILLE afin de surseoir à cette situation.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération comme suit :

- De 1.50 € par formulaire « bulletin individuel »
- De 0.80 € par formulaire « feuille logement »

Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2009, à l'article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

5°) DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION - CHEMIN DE PIERRELAIT

La commune a exprimé le souhait de confier à la Communauté de Communes du Canton de Baugé la réalisation des travaux pour l'entretien des sentiers de randonnée et rafraîchissement du balisage en 2009 pour un coût global de 1400 €. Dans le cadre de cette commande, la commune est invitée à signer la convention de mandat réglementaire ci-jointe proposée par la Communauté de Communes du Canton de Baugé. Monsieur le Maire en donne lecture et rappelle que pour ces travaux pouvant bénéficier d'une subvention du Conseil général, le dossier est à déposer par la Communauté de Communes du Canton de Baugé.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Communauté de Communes du Canton de Baugé telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention de mandats réglementaire relative aux travaux d'entretien des sentiers de randonnée prévus en 2009.

6°) DELIBERATION - TARIF SALLE DES FETES 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes comme suit :

	SAMEDI/DIMANCHE OU JOUR FERIE OU REVEILLON		SAMEDI ET DIMANCHE		UN JOUR DE SEMAINE	
	Hors commune	commune	Hors commune	commune	Hors commune	Commune
Gde salle - demi-journée :Concours de belote, lotos	107.00	52.00	128.00	63.00	95.00	44.00
Club du 3 ^{ème} âge + Chorale -Forfait	294.00					
GDE SALLE+ PETITE SALLE+ CUISINE Max 150 pers	422.00	236.00	464.00	415.00		
GDE SALLE + CUISINE	333.00	187.00	365.00	248.00	253.00	
PETITE SALLE Max 40 pers	62.00	33.00				28.00

PETITE SALLE+ CUISINE	160.00	95.00	187.00	125.00	149.00	73.00
Forfait Vaisselle Grande salle	54.00	33.00	65.00	42.00	42.00	33.00
Forfait vaisselle petite salle	33.00	24.00	42.00	40.00	33.00	24.00

Les employés municipaux bénéficieront comme les années précédentes de -20% pour une location par an.
Les associations bénéficieront de -20% sur toutes les locations.

Le Conseil Municipal ne profitera pas de ces avantages.

7°) DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE EURL DURAND, LEAU ET MARQUET

Monsieur de Maire propose de renouveler la demande de l'EARL DURAND, M. LEAU et M. MARQUET concernant le droit de pâturage pour l'année 2009 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer les tarifs suivants :

- EARL DURAND : 238.23 €
- M. LEAU : 39.53 €
- M. MARQUET : 6.50 €

8°) DELIBERATION - DROIT DE PLACE - PLACE DE CAVIRE

Le Conseil Municipal souhaite augmenter pour l'année 2009 les droits de place pour l'emplacement utilisé chaque semaine Place de Cavire.

Les tarifs sont les suivants :

M. Xavier SAVIGNARD. : 51.50 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer la gratuité du droit de place sur le marché 2009.

9°) DIVERS

✧ Mise en place de la Visite au SIVERT : Date Prévue le 28 février 2009 - Heure à définir et nombre de participants.

✧ Courrier de Monsieur CHAUVEAU Joël : Pour information, mise en vente d'un terrain situé Rue de la Cadorière. Pour tout renseignement, contacter M. CHAUVEAU.

✧ Organisation des Vœux du Maire et de l'accueil des nouveaux habitants : Prévoir des pochettes de présentation de la commune et des associations.

✧ Date prochaine réunion : mardi 13 janvier 2009.

✧ Compte rendu des commissions :

- M. Patrick HAMARD :

Commission Fêtes et réception : Le bénéfice, à répartir aux 2 écoles, de la buvette de l'arbre de Noël s'élève à 240€.

Voirie : M. Patrick HAMARD fait lecture du courrier de Thierry HAMARD qui souhaiterait acheter 2 chemins ruraux qui sont uniquement empruntés par leurs véhicules. Se renseigner du prix auprès de la SAFER. Le dossier sera évoqué au prochain conseil municipal.

- M. Anthony AUDOUIN :

Communication : le projet de panneaux de signalisation des entreprises de la commune est en cours.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal il conviendra de définir le budget attribué à l'impression du bulletin. La parution du bulletin aura lieu à la fin du mois de janvier 2009.

- M. Jérôme BELLIER :

CCCB environnement : ♦ Enquête sur le compostage : sur 5000 envois 1000 ont été retournés. L'achat de 1000 composteurs est prévu.

♦ Les personnes intéressées par des gravats peuvent contacter la communauté de communes.

Commission sport et loisirs : Compte rendu - validation du règlement de la pêche.

- M. Thierry DELAUNOY : Compte rendu de la dernière assemblée générale du SIEM. Un thermicien a été recruté. Le SIEM pourrait subventionner les systèmes de pompes à chaleur.

- M. Romaric LECOINTRE : *Commission agriculture* : L'opération de plantations de haie est renouvelée. Toutes les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie. Les personnes qui souhaiteraient devenir piégeur peuvent contacter la mairie pour en connaître les modalités.

- Mme Marie-Thérèse CROZA : *Fêtes et réceptions* : La distribution de sapins a eu lieu le samedi 6 décembre.

Bilan très positif concernant l'arbre de Noël du 13 décembre 2008. Prévoir les remerciements pour Mme BAFFOUR et notre Père Noël.

- M. Jean-Claude LEAU : *CCCB développement économique et tourisme* : Monsieur LEAU informe le conseil municipal que la CCCB est adhérente à l'ADVL (Agence de Développement de la Vallée du Loir).

- M. Patrick CAYON : Compte rendu SIAEP - Contrat terminé en 2009 avec VEOLIA. Construction de la station de traitement d'eau à DURTAL d'un montant de 7000000€.

- Mme Virginie HARDOUIN : *Affaires sociales* : Une étude a été effectuée concernant les R.A.M voici deux ans environ et les demandes de l'époque ne semblaient pas correspondre aux besoins ressentis. Sachant que les R.A.M sont financées en partie par la CAF et les collectivités territoriales. En outre, des associations ont vu le jour, telles que : « nous libérales » et Galipette, qui, en aucun cas ne peuvent se substituer aux R.A.M.

Sans autres questions la séance est levée le mardi 16 décembre 2008 à 23 H 45.